

1. NOTE CONCEPTUELLE: JOURNÉE D'AFRIQUE 2021

MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF: MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DPI) POUR UNE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE PLUS PROFONDE EN AFRIQUE, vendredi 21 mai 2021, 15h à 17h, Zoom

Le lancement des négociations de la Zone de Libre Echange sur le Continent Africain (ZLECAF) en 2015, désormais opérationnel depuis janvier de cette année, était caractéristique du fait que les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont convenu que les négociations sur le commerce des marchandises et des services seraient menées simultanément. Jusque-là, la pratique consistait généralement à négocier d'abord le commerce des marchandises, puis les services. De ce point de vue, la conclusion des négociations en seulement trois ans et le lancement officiel de la ZLECAF en juillet 2019 sont d'autant plus remarquables. Cependant, les négociations ne s'arrêtent pas là - car, au début du processus en 2015, l'UA avait donné le ton pour un niveau d'intégration plus significatif en s'engageant à aborder, dans un second temps, certaines " questions OMC-plus " en phase des négociations. Ces questions incluent, mais sans s'y limiter, l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle (DPI). Le commerce électronique et le commerce numérique pourraient être un autre problème.

Les négociations de la phase II devaient initialement s'achever en décembre 2020 et les négociations de la phase III suivraient immédiatement après la conclusion de la phase II. Cette date limite a été manquée en raison de la pandémie de coronavirus. L'Assemblée de l'UA a fixé au 31 décembre 2021 la date limite pour la conclusion des négociations des phases II et III (tralac.org).

La propriété intellectuelle (PI) fait référence aux créations de l'esprit, telles que les inventions technologiques, les œuvres et symboles littéraires et artistiques, ainsi que les noms et images utilisés dans le commerce. Les droits de propriété intellectuelle (DPI) visent à empêcher des tiers d'utiliser, de fabriquer ou de vendre l'article sur lequel les droits sont conférés. Ils comprennent les brevets, les marques, les droits d'auteur, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques (IG), les droits d'obtenteur et les modèles d'utilité (ECA et al., 2019). Les DPI servent d'outil politique pour promouvoir l'investissement privé et l'esprit d'entreprise, l'innovation et la concurrence. En tant que tels, ils sont essentiels à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, qui donne la priorité à la science et à l'innovation comme moteurs de la transformation structurelle et de la valeur ajoutée en Afrique. La ZLECAF offre la possibilité de faire progresser un système de droits de propriété intellectuelle qui correspond aux aspirations de l'Agenda 2063.

Les droits de propriété intellectuelle sont territoriaux, c'est-à-dire qu'ils concernent et ne sont appliqués que dans le pays dans lequel ils sont accordés. Cela a inspiré la coopération internationale pour harmoniser les lois et l'administration des droits de propriété intellectuelle à partir du XIXe siècle et qui a conduit à l'Accord de l'OMC sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en 1994. L'Accord sur les ADPIC marque la multilatéralisation des droits de propriété intellectuelle. Il établit une « norme internationale minimale » à laquelle chaque membre de l'OMC devrait se conformer. L'Accord incorpore les dispositions de fond de plusieurs traités de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) et, contrairement au GATT et à l'AGCS, il n'exempte pas les ACR établis après son entrée en vigueur d'accorder un meilleur traitement aux pays qui sont parties à ces accords. Cela signifie qu'un protocole de propriété intellectuelle conclu dans le cadre de la ZLECAF doit être étendu à tous les États membres de l'OMC (CEA et al, 2019).

Cette conversation, qui fait partie de la série de **dialogues sur l'engagement de la diaspora**, se concentrera et éclairera sur les dispositions du protocole sur les DPI de la ZLECAF qui figureront dans l'instrument juridique de la phase II. Le contexte, la justification, les objectifs et les approches possibles du protocole de la ZLECAF sur les droits de propriété intellectuelle, la création d'écosystèmes d'innovation en matière de propriété intellectuelle du développement réel de l'Afrique et de sa diaspora seront discutés. Il offre une plateforme de partage et d'échange sur le rôle de la diaspora dans le développement de la propriété intellectuelle en Afrique ainsi que dans les pays de résidence, ainsi ils apportent leurs contributions aux négociations en cours et au pays

d'accueil. Le webinaire offre également une opportunité de renforcer et d'étendre le réseau de la diaspora et d'autres parties prenantes dans les pays d'origine et de résidence.

La participation est ouverte aux communautés de la diaspora, la sixième région d'Afrique, au monde des affaires, aux décideurs politiques, aux universités, à la société civile ainsi qu'aux autres parties prenantes majeures.

Les langues officielles de la conférence sont le français et l'anglais avec traduction simultanée.

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_OpbxcNonTz2tYmH7flwj_A ID: 837 4207 6211, Code: 781777

<p align="center">JOURNÉE D'AFRIQUE 2021</p> <p>Mise en œuvre de ZLECAF: Tirer parti de la propriété intellectuelle pour une intégration économique plus approfondie en Afrique, vendredi 21 mai 2021, 15h00 à 17h00, heure de Genève, webinaire Zoom</p> <p>PROGRAMME PROVISOIRE</p>		
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">   </div> <p><i>African Diaspora Council of Switzerland</i></p>		
15:00-15:10	Mot de bienvenue	<p>Dozie Celeste Ugochukwu Pat Santschi AFMD / Conseil de la Diaspora Africaine de Suisse, modération</p>
15:10-15:25	Mot d'ouverture	<p>S.E. Dr. Ngozi Okonjo-Iweala DG, Organisation Mondiale du Commerce, OMC, Genève (à confirmer)</p>
15:25-15:55	Présentation lumineaire DPI Protocole de la ZLECAF: Le contexte, la justification, les objectifs et les approches possibles du DPI protocole de la ZLECAF	<p>Dr. Fikremarkos Merso Expert principal en DPI Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopia</p> 
15:55-16:20	La nécessité de créer des écosystèmes d'innovation en propriété intellectuelle pour le développement réel de l'Afrique et de sa diaspora	<p>Dr. iur. Ituku Elangi Botoy Spécialiste de l'information sur la propriété industrielle, Division de l'appui à la technologie et à l'innovation, Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, OMPI, Genève</p> 
16:20-16:40	Rôle de la diaspora dans le transfert de technologie et le développement de la propriété intellectuelle en Afrique: entretien avec des entrepreneurs de la diaspora	<p>- Dr. Abake Adenle, Directrice et fondatrice, AJA.LA Studios, une startup basée à Londres travaillant sur la parole et les applications NLU pour les langues sous-financées. Londres, Royaume-Uni</p>  <p>- Neema Nyerere Drago Directrice, NND Consulting Propriété intellectuelle et marques «Authenticity 4 Growth», Butiama, Tanzanie / Genève</p> 

		Modératrice - Neo Theodore Tlhaselo Directrice fondatrice, Conversation with Africa, CWA Gaborone, Botswana 
	Input & Contributions, Q & R	Participants
17:05	Mot de clôture	- Alexis Nshimiyimana Neuberg Président, Africa-Europe Diaspora Development Platform, ADEPT Brussels, Belgium 